



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20220131-CONS-AG-22-001-DE
Date de télétransmission : 03/02/2022
Date de réception préfecture : 03/02/2022

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 31 janvier 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Marché n°190003DSTE : nettoyage des bâtiments communautaires - lot n°2 : nettoyage des autres bâtiments communautaires (administratifs, techniques et sportifs) – Avenant n°1

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 31 janvier à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 25 janvier 2022.

PRESENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIMSIT Christelle.

ONT DONNE POUVOIR :

TIERI Paul	à	SAVELLI Pierre
PELLEGGRI Leslie	à	SAVELLI Pierre
BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jean-Jacques
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
MALAFRONTTE Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PERFETTINI Martine	à	LEONARDI Jean-Charles
PIPERI Linda	à	POLISINI Ivana
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Héléne

ABSENTS :

CALLIER Jeanne, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

Mme LOMBARDO Florence est élue secrétaire de séance.

OBJET : Marché n°190003DSTE : nettoyage des bâtiments communautaires - lot n°2 : nettoyage des autres bâtiments communautaires (administratifs, techniques et sportifs) – Avenant n°1

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 17 avril 2019 par laquelle le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia a attribué à la société CORSE PROPLETE I AND CO, dans le cadre d'un appel d'offres, le marché n°190003DSTE ;

Considérant qu'en raison des nouveaux besoins liés notamment à la gestion récente par la Communauté d'Agglomération de Bastia de nouveaux locaux (locaux du cours Favale, locaux modulaires et maison du parc technologique à la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo) et de la mise en place de prestations spécifiques de nettoyage dans les aires de jeu des COSEC, les crédits relatifs à la période en cours seront consommés avant le terme de la période ;

Vu l'avis favorable de la commission « Mezi di a culletività » et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

L'avenant n°1 au marché n°190003DSTE qui a pour objet la mise en place anticipée de la quatrième période de reconduction du marché n°190003DSTE en cours à compter du 7 février 2022 ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°190003DSTE, ci-annexé, et tous documents s'y rapportant ;

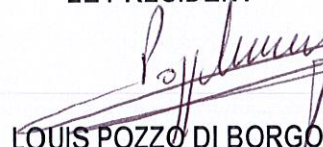
DIT

Que cet avenant n'a pas d'incidence financière ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


LOUIS POZZO DI BORGO